

## Le CDDF : un nouvel outil pour restaurer le dialogue entre les familles et les institutions

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance officialisait en mai 2025, la création du Conseil pour les Droits et les Devoirs des Familles, au cours de son assemblée plénière. Instance mutualisée entre les Villes de Plaisir et des Clayes-sous-Bois, le CDDF a pour vocation d'accompagner les familles en difficulté et d'optimiser les moyens dédiés à leur accompagnement.



### Pourquoi créer un Conseil des Droits et des Devoirs des Familles ?

Il découle de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance qui a été rédigée de manière partenariale en 2022, afin de mieux accompagner les jeunes primo délinquant et leurs familles sur le territoire des villes de Plaisir et Les Clayes-sous-Bois.

### Quel est son rôle ?

Le CDDF permet de croiser les regards des professionnels de terrain sur la situation afin d'apporter une réponse éducative locale, de prévenir les ruptures familiales, de soutenir les parents dans leur rôle éducatif ainsi que de restaurer le dialogue entre enfants, familles et institutions.

### Qui compose le CDDF ?

Opérationnelle depuis le mois d'octobre 2024, la cellule du CDDF est composée d'acteurs de terrain issus des services municipaux, départementaux, étatiques, judiciaires et des trois associations signataires.

### A qui d'adresse le CDDF ?

À toute famille dont l'enfant (mineur ou jeune majeur de moins de 25 ans) présente des comportements préoccupants (absentéisme, décrochage scolaire, trouble à la tranquillité publique, tensions familiales, rupture sociale, violences récurrentes, etc.).

**Pour prévenir le plus tôt possible les comportements primo délinquants des mineurs et jeunes majeurs, contactez :**

L'accueil de votre mairie / Le 01 30 79 61 69 / Par email [cddf@si3pc.fr](mailto:cddf@si3pc.fr)

Contact presse

Maiwenn Pibouleau – [evenementiel@lesclayessousbois.fr](mailto:evenementiel@lesclayessousbois.fr)